

Comment mon fils peut nous rejoindre ??

Par RJAZZY, le 02/02/2011 à 19:44

Bonjour,

je vis en france avec ma femme et mes deux enfants depuis plus de trente ans et nous sommes tous titulaire de la nationalite francaise cependant jai un autre fils qui vivais avec nous et a ete scolarise a paris de 1981 a 1986 puis il est repartis vivre en algerie avec ses grands parents a ce jour

ma question est la suivante:

quelles sont les demarches quil doit entreprendre pour quil puisse venir vivre aupres de nous sachant quil est majeure et titulaire dun diplome universitaire en algerie

je vous remercie d avance pour toute information qui me sera utile

Par mimi493, le 02/02/2011 à 20:09

Et sa mère?

Par **RJAZZY**, le **02/02/2011** à **20:55**

SA MERE VIS EN FRANCE AVEC MOI ET MES 2 FILS

[s]Inutile de crier !!! veuillez écrire en minuscules.[/s]

Par mimi493, le 02/02/2011 à 23:23

Quand êtes-vous devenu Français ? Votre fils était mineur vivant avec vous ? Il est cité sur l'acte de naturalisation (le votre ou celui de la mère) ?

Par RJAZZY, le 03/02/2011 à 19:34

bonjour, voila on a recemment decider de faire la reintegration de la nationalite française et en 2010 on la obtenu mon fils est ager de 34 ans a ce moment .mes autres fils qui vivent avec moi on la nationalite française depuis leur jeune age

Par RJAZZY, le 03/02/2011 à 19:40

jai oublier de vous dire que mon fils vit en algerie depuis 1986 et viens nous rendre visite que pendant les vacances avec un visas touristique

Par mimi493, le 03/02/2011 à 21:50

Vous ne répondez pas aux questions.

Par RJAZZY, le 03/02/2011 à 23:41

JE SUIS DEVENU FRANCAIS EN OCTOBRE 2010 , NON IL N ETAIS PAS MINEUR ET IL N EST PAS SUR L ACTE DE NATURALISATION